

GESTION POST-CRISE INONDATION ET

A L'ATTENTION DES COLLECTIVITES

Mission IGEDD n°016317-01, juillet 2026

La gestion des suites d'une inondation majeure est particulièrement mobilisatrice, voire lourde, pour les collectivités de différents niveaux, à commencer par les communes, même si la plupart d'entre elles ont une expérience et sont préparées ; elles sont sollicitées pour faire face à l'urgence et apporter des réponses à leurs administrés tout en poursuivant la gestion des affaires courantes. Les crises mobilisent également très fortement, et dans les mêmes conditions, les préfets et leurs services.

Chaque crise est différente des autres, ne serait-ce que par les contextes particuliers dans lesquelles elles interviennent (exemple du contexte sanitaire Covid en 2020 lors de la tempête Alex). Les organisations, comme l'articulation des collectivités avec les services de l'Etat, sont par ailleurs variables, tout comme les habitudes de travail avec les autres partenaires, entre communes et autorités en charge de la Gémapi, avec les acteurs socio-professionnels ...

Pour autant, il existe clairement un socle commun de points de vérification et d'actions à entreprendre, dans des délais qui participent de l'efficacité de ce qui est entrepris. Une check list de ces actions a été dressée pour les services de l'Etat (les Directions départementales des territoires), disponible en ligne (1), mais il est important que chaque acteur se mobilise, dans son domaine de responsabilité et de compétence et en interaction efficace avec les autres acteurs. Si les collectivités n'ont pas vocation à tout faire à leur niveau, par leurs compétences, notamment réglementaires d'aménagement du territoire, et leur connaissance du terrain et des acteurs, elles ont un rôle majeur à jouer.

A partir notamment d'une analyse bibliographique, de l'expérience des missionnés et des expériences des inondations de l'Aude en 2018 et des Alpes-Maritimes en 2020, la présente « fiche réflexe », aussi synthétique et opérationnelle que possible, propose une check list pour les collectivités : elle identifie des périodes indicatives de mise en œuvre, qu'il conviendra naturellement d'adapter à chaque crise avec son contexte, afin de bien initier les actions requises lors des différentes phases et périodes de la crise. Cette liste n'est donc pas un document figé ; elle a vocation à être ajustée, complétée, mise à jour au fur et à mesure de ses utilisations. Elle peut également donner des pistes de partenariats ou de conventions à établir en anticipation d'une potentielle nouvelle crise.

Elle propose une démarche de relèvement, qui vise à ce que le territoire retrouve une vie, en étant moins vulnérable que dans le passé. La check list s'adresse aux collectivités : toutes sont concernées, mais toutes n'ont pas la même compétence, et l'action doit nécessairement être coordonnée, entre elles comme avec les autres acteurs du territoire, à commencer par l'Etat. La mise en place d'une gouvernance ad hoc est un élément clef de cette démarche de relèvement. La présente check list en laisse l'appréciation à chaque territoire, ce "chef de filat" étant lié notamment à la cartographie de la structuration des compétences dans chaque territoire.

dès que possible. La relecture, prévue fin 2026, d'un "groupe miroir" de collectivités, amènera sûrement des ajustements. Pour autant, l'écoute et les relectures de la présente version du document, permettent de la regarder comme un socle solide, mobilisable dès à présent en cas d'inondation. Dans sa logique d'ensemble, cette mise en ligne pourrait permettre également une appropriation pour d'autres aléas. Les colonnes relatives aux appuis mobilables sont non renseignées car ouvertes pour les collectivités qui souhaiteront d'appuyer sur ce document cadre.

(1) <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/inondations-majeures-un-outil-pour-gerer-la-post-a4132.html>

(2) CEPRI : centre européen de prévention du risque d'inondation.

Toutes les actions ont leur utilité et leur importance ; certaines, comme l'organisation et la gouvernance ou la hiérarchisation des priorités après fixation des niveaux de protection, politiquement validés, par secteurs, paraissant cependant plus stratégiques encore pour aboutir à un relèvement de qualité.

Il va de soi que les actions doivent être adaptées au contexte et aux moyens de la ou des collectivités qui ont subi une inondation (ou s'y préparent). Dans le cas d'une inondation dont la décrue est lente, certaines actions doivent être entreprises alors même que la crise n'est pas finie, avec une grille de mise en œuvre travaillée spécifiquement et adaptée. Il en sera autrement dans les suites d'une violente crue cévenole. Dans la check list, plusieurs horizons temporels sont définis, du lendemain de la catastrophe à plusieurs années après : la démarche indique le calendrier de mobilisation optimal, ainsi que ce qui est possible si cet optimum ne peut être atteint. Il distingue aussi les actions qui doivent être menées en continu (la culture du risque par exemple).

Ce document a vocation à faire régulièrement l'objet d'actualisations en capitalisant les expériences des différents sinistres. Même si nombre d'actions sont transposables, la spécificité des territoires ultra-marins, non traités dans ce document, méritera par

Rappels et légende du tableau (onglet Check list)

OPTIMUM

Période « optimale » pour réaliser l'action (à adapter évidemment aux situations)

POSSIBLE

Période non optimale mais envisageable pour initier ou poursuivre l'action

CONTINU

Action qui a vocation à perdurer

Pour filtrer sur une période tout en conservant les lignes de titres et les sous-titres, toujours laisser cochée dans les critères de tri, la case "toujours cocher" en plus de la rubrique "optimum" ou "possible" que l'on recherche (et ne pas cocher la case : vides). Quelques acteurs externes à la collectivité susceptibles d'apporter un appui ou des informations sont identifiés par ligne. Il peut s'avérer utile en début de réflexion de préciser et de décliner une liste adaptée au contexte local.

Document établi par :

Jean-François DESBOUIS en étroite collaboration avec Laure Tourjansky, inspecteurs généraux à l'IGEDD, avec :

- le concours de Sandrine Arbizzi et Bruno Cinotti, inspecteurs de l'IGEDD.
- la relecture et les enrichissements apportés par la DGPR et la DGALN
- divers enseignements de l'accompagnement réalisé par le CEPRI auprès du SMAGE Aa

Version V7 au 15 juillet 2026

	Nota : cette check-list ne doit pas être lue comme un déroulé . Elle identifie et permet un filtrage des actions par grand thème, avec une indication de la période optimale ou possible de sa mise en œuvre et de celles qui doivent se faire de manière continue.	Avant	1 à 3j	4 à 10j	10j à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1an	1 à 2 ans	après	Quelques appuis potentiels pour la collectivité (liste donnée à titre d'exemple à adapter) : cf colonne suivante)	Appuis identifiés par la collectivité dans le contexte
--	--	-------	--------	---------	--------------	------------	--------------	-----------	-------	--	--

I. LA PHASE ORGANISATION ET ANALYSE DU SINISTRE

1- PREPARATION ET PREMIERS REFLEXES EN INTERNE A LA COLLECTIVITE

1.1 L'anticipation

1	Dans le cadre et au-delà du PCS/PICS (plan axé "gestion de crise"), identifier les compétences, anticiper les partenariats, documents cadres et conventions qui pourraient être utiles à mobiliser sur du "plus long terme" après une catastrophe naturelle (exemples : documents cadres avec l'EPCI, les syndicats thématiques, EDF, l'ATD, l'EPF... sur l'ensemble des champs d'accompagnement possibles, de partenariat, de mise à disposition de moyens,...).	Optimum									
2	Anticiper l'organisation de l'échange d'information en crise et la communication, en interface avec la préfecture, la mise en place des centres opérationnels locaux, envisager/ organiser l'accès à Synapse des Syndicats gemapiens en articulation avec la préfecture	Optimum									
3	Elaborer ou s'assurer de l'actualisation du plan de continuité d'activité de la collectivité (en particulier pour celles dont des implantations en zone inondable sont connues), voire d'un plan de réorganisation établi à froid pour tenir compte du fait que des agents vont arrêter momentanément leur activité pour se consacrer à l'après-crise, qu'il faudra mettre en place un mode projet et potentiellement une gouvernance adaptée.	Optimum									
4	Organiser régulièrement la formation des agents, notamment sur la base d'exercices en interne et en mobilisant au besoin les collectivités de rang supérieur. Mise en œuvre/actualisation PCS/PICS au besoin.	Optimum									
5	S'assurer de la disponibilité et de la mise à jour des documents utiles dans le cadre de la réflexion "permanence des cadres"	Optimum									
6	Constituer, dans le contexte local, un listing des contacts nationaux et locaux découlant notamment de l'analyse de cette check list et pouvant venir en appui ou en collaboration ; à mettre à jour régulièrement.	Optimum						Continu	Continu		
7	Identifier et tenir à jour régulièrement une liste des récents retraités et experts résidant sur la collectivité ou à proximité, capables d'apporter un soutien bénévole et sans que cela n'apporte une gêne ou une désorganisation.	Optimum	Possible	Possible				Continu	Continu		
8	Pré-identifier, idéalement en anticipation d'évènements potentiels mais plausibles, les vulnérabilités fonctionnelles du territoire de la collectivité, en fonction notamment de la connaissance de terrain des élus et services et des documents disponibles de connaissance, prévention du risque et préparation à la crise (DICRIM, PPR, PAPI, PCS...). Cette identification vise à préserver ou remettre en fonction prioritairement ces services ou infrastructures.	Optimum									
9	Constituer un fond de dossier avec une fiche par bâtiment de la collectivité, pour anticiper les demandes d'indemnisation après sinistre, avec le nom, l'adresse, les coordonnées GPS, un extrait de plan, quelques photos datées et régulièrement actualisées, en ajoutant idéalement les travaux d'entretien ou d'amélioration les plus importants réalisés (pour justifier du critère vétusté souvent pris en compte dans ce type de dossiers). Faire régulièrement le point sur les assurances des biens de la collectivité.	Optimum						Continu	Continu		
10	Conclure des conventions cadres permettant de mutualiser et/ou d'articuler des moyens (par exemple avec l'EPF, avec tel ou tel syndicat ou EPCI, avec le département ou la région, avec les chambres consulaires,...)	Optimum									

1.2 La gestion de la communauté de travail										
11	Analyser les éventuels impacts du sinistre sur la communauté de travail (agents en activité ou retraités, locaux et biens propres de la collectivité) et mettre en place un accompagnement adapté au besoin (conseils, entraide, dons de première urgence....).		Optimum	Possible						
12	Communiquer et partager régulièrement en interne avec la communauté de travail sur la situation, y compris avec les agents qui ne sont pas mobilisés sur la gestion de crise mais sur la poursuite de l'activité, sur l'organisation qui se dessine, ce qui est fait ou va être fait, le calendrier envisagé, l'articulation avec les initiatives d'agents ou de leurs associations,...(AG informelle pour privilégier le contact direct, complétée par mails, documents, relais chefs de services...).		Optimum	Optimum	Continu	Continu	Continu	Continu	Continu	
13	Actualiser les priorités des services (une part de l'activité habituelle demeure...), redéployer des moyens en interne.		Possible	Optimum	Optimum	Continu				
14	S'organiser pour être sur le terrain, au contact des sinistrés et des questionnements (déplacements sur site, démultiplication avec les membres de l'instance délibérant et des services de la collectivité, permanences formalisées au siège,...) en veillant à bien définir la cartographie des compétences, le rôle des différents élus, ceux du DGS ... et l'interface avec la préfecture pour une action et communication cohérente.	Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu	Continu			
1.3 Le nettoyage et les demandes d'aides à la reconstruction										
15	Organiser les travaux de nettoyage avec ses services, en optimisant l'action des tous les acteurs publics ou privés qui viennent en solidarité.		Optimum	Optimum						
16	Organiser avec la collectivité en charge de ce sujet, et en lien au besoin avec les services et opérateurs de l'Etat (ADEME), la collecte et traitement des déchets après les inondations (mise en place de bennes, désignation de points de stockage temporaires, filières de tri et de traitement,...).		Optimum	Optimum	Possible					
17	Organiser avec la structure en charge de ce sujet (syndicat gemapien : syndicat de rivière, EPAGE, EPTB, ...) et en lien au besoin avec les services ou opérateurs compétents, le ramassage plus spécifique des déchets dans les cours d'eau.		Optimum	Optimum	Possible					
18	Identifier les infrastructures dégradées et selon le cas, constituer le dossier pour les assurances, la dotation de solidarité (DSEC) ou les aides exceptionnelles de l'Etat ou des collectivités type Département ou Région. Dans tous les cas, rassembler au plus vite si cela n'a pas été anticipé (Cf action du §1.1) un plan de situation, des photos et une estimation de la remise en état (devis d'entreprises) et veiller au respect des délais de dépôt pour les assurances comme pour la DSEC.			Possible	Optimum					

2- ORGANISATION ET GOUVERNANCE

2.1 L'organisation de la coordination générale du relèvement - cellule de pilotage politique

19	Définir précisément, et bien intégrer à tous les niveaux, l'articulation des rôles de chacun en terme de "relèvement", notamment avec le préfet et les services locaux de l'Etat.	Possible	Possible	Possible	Optimum	Continu	Continu	Continu	Continu		
20	Réfléchir à et mettre en place à une échelle spatiale adaptée, définie ou confirmée pour chaque crise par les acteurs du territoire, une instance temporaire et informelle de coordination du relèvement, pilotée par un élu, idéalement en lien étroit avec l'Etat , incluant en fonction du périmètre, les communes, point d'entrée privilégié des citoyens, les EPCI et les Gémapiens, le département et la région, les chambres consulaires, les acteurs du logement, les fédérations ou associations.... Cette instance, qui n'est pas une structure supplémentaire, aura vocation à se réunir régulièrement pendant toute la durée du relèvement (potentiellement plusieurs années) pour partager des informations et articuler les actions, les appuis éventuels, valider à quel niveau chacune se place, les difficultés à faire remonter au niveau adapté de décision, ...			Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		
21	Elaborer un tableau de bord de suivi de toutes les actions engagées par la collectivité pour anticiper les sollicitations qui sont souvent urgentes, en en précisant les échéances pour donner à voir aux riverains ce qui se fait immédiatement, à moyen terme et dans la durée.		Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		

2.2 La cellule et pilotage communication

22	(Préfigurer idéalement et) mettre en place une cellule communication en appui de l'élus, avec un pilote/référent, établir une feuille de route régulièrement actualisée et des moyens (personnels, budget, recours à l'expertise externe,...).	Possible	Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		
23	(Préfigurer idéalement et) valider les canaux privilégiés de communication retenus sur le relèvement (réunions régulières, bulletin municipal, FAQ, hot line,...) en fonction de la situation, de l'objectif, du temps à la crise, ...	Possible	Possible	Optimum	Optimum	Continu	Continu	Continu	Continu		
24	Travailler en réseau avec les autres cellules de communication. Articuler sa communication et les échanges entre acteurs chargés de la communication : collectivité, EPCI et/ou Gémapien, Département et Région, Préfet ou opérateurs,... afin de conserver la cohérence des messages et de veiller à ce que chacun reste sur son champ de compétence.		Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		
25	Organiser des ateliers d'échanges et de travaux collaboratifs entre acteurs du territoire pour partager les informations, les ressentis, les attentes, imaginer des solutions partagées... au besoin précédés ou complétés par des questionnaires locaux.				Possible	Optimum	Optimum	Possible			

2.3 La cellule et pilotage technique

26	(Préfigurer idéalement et) mettre en place une cellule technique en appui de l' élu, avec un pilote/référent, établir une feuille de route régulièrement actualisée et des moyens (personnels, budget, recours à l'expertise externe,...).	Possible	Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		
27	Construire et valider la faisabilité technique (sans oublier les volets juridiques et financiers) du projet stratégique de relèvement mis en place suite à l'évènement (Cf § 6.1 et 6.2), en veillant à ne pas omettre les dimensions économiques ou sociales dans les choix, en mobilisant au besoin des appuis méthodologique et/ou technique-social à la maîtrise d'ouvrage du projet de relèvement (CEPRI, Cerema, Agence technique départementale, CAUE, agence d'urbanisme, architectes et bureaux d'études, démarche "ateliers de territoires", ...).					Possible	Optimum	Optimum			
28	Piloter et suivre directement les études et réalisations avec la casquette maître d'ouvrage pour les collectivités dont c'est la compétence, et indirectement, toutes les études et réalisations des autres acteurs intervenant (notamment dans le cadre du PAPI, s'il y en a un sur le territoire, dont la structuration en axes peut apporter une aide à la réflexion).				Continu	Continu	Continu	Continu	Continu		
29	Analyser puis organiser les questions de coordination et d'interdépendance entre les opérateurs et entreprises, comme la disponibilité effective des moyens en capacité d'intervenir pour le relèvement du territoire, mobilisables sur place en fonction des délais souhaités (effectifs, compétences, fournitures, etc.).				Possible	Optimum	Optimum	Continu	Continu		
30	Travailler en réseau avec les autres services techniques (EPCI et/ou Gémapien, département, Etat et opérateurs,...).				Continu	Continu	Continu	Continu	Continu		

2.4 La cellule et pilotage économique

31	(Préfigurer idéalement et) mettre en place une cellule économique en appui de l' élu, avec un pilote/référent, établir une feuille de route régulièrement actualisée et des moyens (personnels, budget, recours à l'expertise externe,...).	Possible	Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu		
32	Organiser et interfacer les demandes locales de travaux et réparations et les entreprises, idéalement locales, en mesure de les réaliser pour créer ou "conserver la richesse" localement, dans le respect des règles de la concurrence : dresser des listes d'entreprises locales actualisées, regrouper les besoins ou marché à bons de commande, proposer un cadrage de prestations types,...			Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu	Continu		
33	Valider la faisabilité économique du projet stratégique de relèvement mis en place suite à l'évènement (Cf § 6.1 et 6.2) en recourant, essentiellement sur les projets du champ infrastructures et au besoin, à des analyses coût-bénéfices.					Possible	Optimum	Optimum			
34	Valider la faisabilité économique des projets et actions de réparation puis de relèvement en recourant au besoin à une analyse coût-bénéfice.				Possible	Possible	Optimum	Optimum			
35	Travailler en réseau avec les autres structures en charge de ce domaine (chambres consulaires, EPCI, département, Etat et opérateurs,...).				Continu	Continu	Continu	Continu	Continu		

2.5 La cellule sociale										
36	(Préfigurer idéalement et) mettre en place une cellule sociale en appui de l' élu, avec un pilote/référent, établir une feuille de route régulièrement actualisée et des moyens (personnels, budget, recours à l'expertise externe,...).	Possible	Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu	
37	Coordonner et organiser l'appui aux populations sinistrées (soutien moral ou psychologique aux sinistrés en complément le cas échéant de l'action de la CUMP, hébergement d'urgence puis aide au logement, aides financières, appui au montage des dossiers -assurances, FARU, Fond Barnier...-, gestion des dons et articulation des associations qui oeuvrent dans le sens de l'accompagnement des sinistrés, ...). Cf aussi partie "5. Soutiens à la population et aux sinistrés".		Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu			
38	Identifier des besoins prioritaires en rétablissement d'une vie sociale, sportive, éducative, culturelle, médicale...en lien notamment avec les services ou agences de l'Etat (DETSPP, Inspection d'académie, ARS,...)			Optimum	Optimum	Possible	Continu			
39	Identifier sur ces besoins, ce qui relève de la collectivité et ce qui nécessite une action en lien ou une sollicitation d'une autre structure.			Possible	Optimum	Possible	Continu			
40	Travailler en lien avec la cellule communication sur une plus grande sensibilisation, formation et résilience de la population, conservation de la mémoire de l'évènement (repères de crue, récit du sinistre, archivage de documents...).					Possible	Optimum	Optimum	Continu	
2.6 La cellule juridique et financière										
41	(Préfigurer idéalement et) mettre en place une cellule juridique et financière en appui de l' élu, avec un pilote/référent et des moyens (personnels, budget, recours à l'expertise externe,...).	Possible	Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu	
42	Après un diagnostic partagé avec les élus du risque administratif voire pénal, rechercher au besoin, et mobiliser des renforts et experts externes en complément des compétences internes (préfecture, associations d'élus, cabinets juristes conseils,...). Points de vigilance : marchés / travaux d'urgence ; recherche de responsabilités diverses, rapidement relayées par les média ou les opposants, dans la gestion de la crise, celle rétroactive des autorisations des PC en zones touchées ...				Possible	Optimum	Continu	Continu	Continu	
43	Se rapprocher des services de l'Etat pour les aides, expertises juridiques ou administratives, le montage de dossiers plus complexes (type FSUE, autorisations loi sur l'eau,...).			Possible	Optimum	Optimum	Optimum	Continu	Continu	
44	Formaliser ou appuyer les demandes financières et fiscales (aménagement pour les impôts des particuliers, dégrèvement d'impôts foncier sur la bâti inutilisable, mesures en faveur des exploitations agricoles, maintien temporaire FCTVA et dotations globales pour la collectivité,...).			Possible	Optimum	Possible				

3- CARACTERISATION DU SINISTRE, DES DOMMAGES ET DES VULNERABILITES

Il est important de distinguer la caractérisation de l'évènement et du sinistre, la caractérisation des dommages (préalable à la remise en état de marche, les demandes de subventions, les soutiens à apporter,...) et celle des vulnérabilités (indispensable pour définir ce qu'on va engager pour renforcer la résilience du territoire). A l'exception du 3.3, exclusivement de la responsabilité de la collectivité, les autres actions mobilisent souvent d'autres acteurs en appui du travail de la collectivité.

3.1 L'analyse du sinistre et des dommages (état après sinistre)

45	Estimer, même sommairement, les besoins immédiats de relance de la vie locale, mais aussi à moyen et long terme (étape nécessaire au dimensionnement plus politique des enveloppes).			Possible	Optimum	Possible					
46	Comparer l'évènement aux derniers sinistres documentés et tenter de comprendre l'éventuelle « originalité » de la crue, ce qui pouvait être prévu et ce qui relève de la conjonction d'évènements (travaux lors de l'inondation, ruine d'un ouvrage,...), sous la coordination ou en synergie- complément de l'action des services et acteurs intervenant sur le territoire (Gémapien, autres collectivités, SDIS, DDT(M), SPC...).			Possible	Optimum	Possible					
47	Faire un inventaire aussi fin que possible et cartographique des zones sinistrées, des infrastructures, ouvrages, équipements et constructions endommagées, des pertes économiques et sociales, en lien ou en parallèle avec les services et acteurs intervenant sur le territoire (Gémapien, autres collectivités, SDIS, DDT(M), SPC, chambres consulaires et organisations économiques,...).			Possible	Optimum						
48	Engager une réflexion avec les services de l'Etat, gestionnaires du FPRNM, des constructions dont la délocalisation au titre de ce fond mériterait d'être étudiée.										
49	S'assurer avec les services compétents que les analyses de l'eau et des sédiments ont été initiées et ne détectent pas de pollutions justifiant des mesures particulières de prévention du risque (pour le consommateur, l'agriculture et l'élevage, le milieu naturel).			Possible	Optimum						

3.2 L'analyse des sensibilités et des enjeux à sécuriser (projections pour le relèvement)

50	Réaliser, en associant les acteurs concernés, un diagnostic partagé même sommaire, mais idéalement cartographié, de la crise subie, puis des sensibilités et vulnérabilités mises en lumière par l'inondation, nécessitant une réflexion particulière sur la remise en état immédiate et pour l'avenir. Distinguer 3 notions:- la vulnérabilité liée à l'exposition (très vite sous l'eau...), la robustesse (la résistance "passive") et la capacité				Possible	Optimum	Optimum				
51	Identifier plus qualitativement ce qui est très handicapant pour la continuité d'activité du territoire (foyers fragilisés, entreprises délocalisées, équipements dysfonctionnels, ...), mais aussi ce qui s'est bien passé pendant les récentes inondations et qu'il faut pérenniser (c'est à dire les faiblesses et forces, la capacité de résilience du territoire). Ses actions permettent de réexaminer, en fonction de la réalité du sinistre, le travail de pré-identification mentionné au 1.1 anticipation.			Possible	Optimum	Optimum					

	3.2.1 Population et logements									
52	Identifier les constructions potentiellement fragilisées par l'inondation au niveau de leur structure et de leur solidité (selon hauteurs d'eau, type de construction...), nécessitant le cas échéant des interdictions temporaires de retour.			Optimum	Optimum	Continu	Continu			
53	Analyser, à l'expérience du sinistre, les risques pour la population au sein des constructions ou installations (quartiers, maisons ou immeubles, campings, équipements « liés » type parkings inondables, zones commerciales, lieux de rassemblement type salle des fêtes, cinémas, ...- ...) en prenant en compte les éventuelles délocalisations envisagées au titre du fond Barnier par l'Etat. Croiser hauteur d'eau, vitesse, topographie, type et nature des constructions (possibilités de sécurisation dans les étages, d'évacuation sur des itinéraires hors d'eau, de réduction de vulnérabilité...).						Optimum	Possible		
	3.2.2 Activités économiques									
54	Analyser, en lien avec les services de l'Etat, la situation des activités commerciales, agricoles, touristiques, artisanales et industrielles impactées de façon certaine ou possiblement (délai de reprise, soutenabilité financière des pertes, arrêt d'activité, dégradation des outils de travail, des stocks...), identifier les activités particulièrement structurantes pour le territoire (l'usine historique ou le principal employeur du territoire par exemple) ou potentiellement « dangereuses » en cas d'inondation (stocks de produits dangereux en cas de dilution), les enjeux patrimoniaux ou touristiques majeurs pour le territoire,... ; identifier les activités concernées indirectement et moins soutenues (accès des salariés limités, ..)			Optimum	Optimum	Continu	Continu	Continu		
	3.2.3 Réseaux et services au territoire									
55	Analyser en lien, selon les cas, avec les services de l'Etat et les opérateurs, la vulnérabilité des différents réseaux (eau, assainissement, pluvial, électricité, communications...), les enjeux de gestion des déchets (encadrement des sites temporaires ...).	Possible	Possible	Possible	Possible	Optimum	Optimum	Possible		
56	Analyser la vulnérabilité des services à la population de la compétence de la collectivité (bâtiments communautaires - mairie, écoles, ateliers municipaux..., caserne des pompiers, locaux et établissements de santé, EPHAD, ...).	Possible	Possible	Possible	Possible	Optimum	Optimum	Possible		
57	Analyser en lien, selon les cas, avec les services de l'Etat et les opérateurs, la vulnérabilité des ouvrages structurants existants (routes, ponts, passages à gué, murs de soutènements, ouvrages de protections, de rétention ou d'évacuation des eaux, de type digue, enrochements, bassins, peignes à embâcles, stations de pompage, ...).	Possible	Possible	Possible	Possible	Optimum	Optimum	Possible		
	3.2.4 Environnement									
58	Analyser les risques de dégradation ou de changement de lit des cours d'eau, des zones humides, les érosions de versants, les possibles glissements de terrain et éboulement de falaises, les impacts écologiques sur les espèces, les milieux terrestres et aquatiques, ... à la fois dans une logique de risque induit à l'avenir (immédiat, tel que les mouvements de terrain, ou à plus long terme) que de pertes de fonctionnalités à même de réguler l'importance des sinistres (solutions fondées sur la nature). A noter : la priorité est souvent mise sur le cadre d'habitation et d'activité, mais les actions relatives à la nature, aux paysages constituent une part importante du relèvement d'un territoire ; les envisager aide aussi à s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, souvent efficaces et moins coûteuses.	Possible	Possible	Possible	Possible	Optimum	Optimum	Possible		
59	Analyser avec les services de l'Etat, les collectivités et organismes compétents, les risques et mesures à prendre en termes de pollution induites par l'inondation (cuves de fiouls, installations industrielles, lessivages de stocks d'engrais ou produits phyto pharmaceutiques,...).		Possible	Possible	Optimum	Possible				

3.3 L'identification des priorités et des niveaux de dommages « acceptables »										
60	Identifier, par la collectivité dont c'est la compétence, et sur la base du précédent diagnostic, ce qui est jugé important, structurant ou indispensable pour le territoire, sa capacité à se relever rapidement après un sinistre, mais aussi le niveau de protection (ou de vulnérabilité résiduelle) souhaité pour le futur. Il est important que ce niveau de protection soit porté à connaissance du territoire, discuté, validé, en cohérence avec les choix d'aménagement. C'est sur son domaine d'intervention, une compétence de la collectivité gemapienne. Faute de moyens et compte tenu de la configuration de chaque territoire, tout ne sera en effet pas protégeable et il convient, même si c'est difficile, de définir des priorités par zones ou quartiers, par types d'activités ou d'enjeux, dans une logique coût-bénéfice. Intégrer au raisonnement les évolutions prévisibles en s'appuyant sur la TRACC à +4°C d'un point de vue hydrique et hydraulique, mais aussi en termes d'évolutions agricoles, démographiques, sociales.	Possible			Possible	Possible	Optimum	Optimum		

II. LA PHASE SOUTIENS ET REPARATIONS D'URGENCE

4- TRAVAUX D'URGENCE ET MESURES CONSERVATOIRES SUR LES INFRASTRUCTURES

4.1 La hiérarchisation des priorités

61	Ménager, pour les élus et leurs appuis, voire les populations dans un format adapté, un temps planifié et organisé de prise de recul et de réflexion plus globale, idéalement formalisée dans un cadre type (analyse technique, opérationnelle – travaux dans le bon ordre -, coûts-bénéfices très succincte à court, moyen et long terme..., pour éviter le risque de revenir ensuite sur des réparations « mal conçues » et de les payer à nouveau. Le recours à l'outil "atelier des territoires" peut aider en ce sens.			Possible	Optimum	Possible					
62	Solliciter au besoin l'expertise sur le diagnostic puis l'accompagnement des services et opérateurs de l'Etat dans les cadres adaptés (Cerema, BRGM, VNF...), des opérateurs (SNCF réseaux,...) et des collectivités (département,...) sur les ouvrages d'arts ou sites particuliers (ponts, falaises, canal...). Pour les réparations sur des ouvrages plus classiques, rechercher et mobiliser ponctuellement au besoin des accompagnements en ingénierie ou conseils techniques auprès des services et opérateurs de l'Etat, des collectivités, des agences départementales de travaux, des architectes et bureaux d'études,...			Possible	Optimum	Possible					
	En s'appuyant sur le diagnostic des priorités établi précédemment, mais aussi sur ce qui est possible et ce qui ne l'est plus (suite notamment à un porter à connaissance urbanisme ou travaux en rivière par l'Etat, à l'application du R 111-2, au besoin impérieux d'articuler sans se précipiter la réparation avec les indemnités d'assurances et une reconstruction plus résiliente, ...), identifier, selon les cas en lien avec les services de l'Etat, les interventions réellement indispensables à la reprise de la vie et ce qui :			Possible	Optimum	Possible					
63	- est faisable avec les moyens humains et financiers disponibles (de la collectivité, des renforts de solidarité...) et qui reste dans une logique d'intervention « sans regret » (en particulier, ne pas réinvestir des sommes importantes pour être obligé de casser quelques mois après pour reconstruire de façon plus durable) ;			Possible	Optimum	Possible					
64	- nécessite des "études flash" pour sécuriser une prise de décision « sans regret » et la pérennité de l'action ;			Possible	Optimum	Possible					
65	- doit être réfléchi dans le cadre d'études plus globales ou d'autorisations administratives, mais aussi qui nécessitent des recherches de financement, pour garantir une reconstruction plus résiliente et adaptée, limitant le risque de faire et refaire.			Possible	Optimum	Possible					
66	Identifier précisément, pour toutes les actions, la compétence et la légitimité à intervenir de chacun selon les infrastructures, en veillant dans tous les cas à réfléchir puis à formaliser la coordination des interventions et des plannings entre acteurs ou opérateurs, la disponibilité des moyens et des matériaux, les interdépendances vis-à-vis d'autres facteurs ou réseaux...			Possible	Optimum	Possible	Continu				
67	Analyser en lien avec les services de l'Etat, du Conseil départemental et régional, les options pour restaurer les bâtiments et activités scolaires et de formation (réparations d'urgence, délocalisation ou relocalisation de classes, regroupement éducatifs, installations temporaires type algéco,...).			Possible	Optimum	Possible	Continu				

4.2 La formalisation d'un plan d'actions réparations

68	Etablir une première liste de travaux de réparation sur des infrastructures et bâtiments qui relèvent de la compétence des collectivités, avec sans exhaustivité, en fonction des situations et au-delà des opérations de simple nettoyage : travaux d'urgence sur des bâtiments communautaires (écoles, mairie, ...), infrastructures (routes, ponts, passerelles, équipements sportifs, culturels ou touristiques...), réseaux (eau, assainissement, électricité, communications...), mais aussi sur les cours d'eau non domaniaux, ouvrages existants de protection de rétention ou d'évacuation des eaux, potentiellement endommagés, gestion des déchets (Cf guide Cerema).			Possible	Optimum	Possible					
69	Formaliser un plan d'action priorisé de réparation en fonction de critères de faisabilité technique, foncière, financière, sociale, économique, symbolique... Toutes les actions ne relevant pas de la seule collectivité porteuse du plan de relèvement, le plan d'actions mettra en lumière quelle solidarité des institutions et des acteurs publics ou privés peut être construite, comment coordonner les acteurs pour que chacun soit à sa place, en soutien et pas « à la place de » et comment impliquer l'Etat et des expertises d'appui. Le plan identifiera clairement l'objectif, le pilote de l'action, les partenariats incontournables ou potentiels, les ressources (moyens humains - techniciens mis à disposition, les entreprises de bâtiment et de travaux publics à solliciter, les aidants et associations qui consolideront le tissu social-, matériels, financiers...), les délais visés, les outils nationaux appropriés et ceux spécifiques au territoire, qui serviront de « boîte à outils », les réglementations applicables et les financements mobilisables, les points de vigilance (procédures, interdépendance entre acteurs ou actions...).			Possible	Optimum	Possible					
70	Faire valider officiellement ce plan par l'organe délibérant de la collectivité / des collectivités et communication large à la population et aux acteurs locaux.				Possible	Optimum	Possible				
71	Adapter au besoin, et dans le même formalisme, ce plan dans le temps, en veillant aux mêmes points de vigilance.					Continu	Continu				

4.3 La réalisation des travaux de réparation

72	Engager les travaux de réparation sommaires, destinés à rétablir le service a minima, pour ce qui relève de la compétence des collectivités, remise progressive en service des réseaux et infrastructures techniques pour éviter le sur-accident (désembaclement et recalibrage ponctuel de cours d'eau, d'ouvrages d'évacuation d'eau, sécurisation de talus déstabilisé...), intervenir sur des infrastructures, équipements et bâtiments, mettre en place des déviations ou solutions de contournement par des routes ou pistes secondaires,...			Possible	Optimum	Optimum	Possible				
73	Prévoir et organiser les travaux de réparation définitifs ou plus pérenes.			Possible	Optimum	Optimum	Possible				

5. SOUTIENS A LA POPULATION ET AUX SINISTRES (PARTICULIERS ET ACTEURS ECONOMIQUES...)

5.1. L'organiser de la coordination

74	Cadrer et actualiser régulièrement, en lien avec le préfet et les services de l'Etat, ce que peuvent faire les renforts qui se proposent au profit des particuliers (d'autres collectivités ou de l'Etat : UISC, armée, autres communes, EPCI, département, entreprises locales agricoles ou de travaux,...), mais aussi les réserves citoyennes de sécurité civile et les associations agréées de sécurité civile pour, par exemple, l'encadrement des bénévoles, la gestion des dons, le nettoyage, l'appui aux démarches administratives (aides, assurances...), le rétablissement des activités, l'information, le soutien social en complément des cellules médico-sociales,...		Possible	Optimum	Optimum	Continu					
75	Idem avec les chambres consulaires notamment pour le secteur économique.		Possible	Optimum	Optimum	Continu					
76	Organiser localement et/ou coordonner le soutien moral ou psychologique aux sinistrés, en complément le cas échéant de l'action de la CUMP.		Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu	Continu			
77	Organiser le premier accueil et l'hébergement des sinistrés, mettre en place puis organiser ensuite et autant que possible, le logement temporaire ou durable des habitants qui le nécessitent, en lien avec autres communes et EPCI, DETSPP, organismes HLM, loueurs, campings et centres de vacances,...		Possible	Optimum	Optimum	Possible	Continu				
78	Initier avec les collectivités, l'Etat et les organismes spécialisés, une évaluation complète des impacts sociaux et sanitaires à long terme sur la population.					Optimum	Possible				

5.2. La formalisation d'un plan d'action, les soutiens

79	Organiser l'action de la collectivité (directe ou en relai d'autres services ou organismes) en matière de soutien à la population, avec sans exhaustivité : aides à la personne, dons, appui aux démarches administratives et assurantielles, accès à l'alimentation, hébergement et logement (FARU, Fonds Barnier,...), accès aux soins, mesures fiscales et sociales (dégrèvements, reports d'impôts ou de cotisations sociales, chômage technique...), mesures pour enrayer le retard scolaire voire le décrochage induit par les suites du sinistre, relocalisations temporaires de certaines activités culturelles ou associatives,...		Possible	Possible	Optimum	Possible	Continu				
	Comme pour le volet réparation, toutes les actions ne relevant pas de la seule collectivité porteuse du plan de relèvement, le plan d'actions mettra en lumière quelle solidarité des institutions et des acteurs publics peut être attendue, comment coordonner les acteurs pour que chacun soit à sa place, en soutien et pas « à la place de » et comment impliquer l'Etat et les autres collectivités.										
80	Organiser l'action de la collectivité en matière de soutien aux acteurs économiques du territoire, avec sans exhaustivité et souvent en accompagnement d'autres services ou opérateurs (préfecture, DDFIP, DDT(M), DETSPP, MSA, URSSAF, CCI, CMA...) : appui aux démarches administratives et assurantielles, logement temporaire, aides aux PME-PMI, artisans et commerçants, agriculteurs, mesures fiscales et sociales (dégrèvements, reports, chômage technique...)...			Possible	Optimum	Possible	Continu				
81	Etudier, avec l'Etat et les EPCI compétents, la possibilité de mettre en place une articulation efficace et un conseil unique, réactif et pertinent entre mesures de réduction de vulnérabilité et aides au logement (dont ANAH, sous forme par exemple de PIG ou d'OPAH), afin d'éviter que les travaux de remise en état engagés avec les indemnisations d'assurance et/ou les aides diverses ne conduisent sans réflexion à une reconstruction à l'identique.										

III. LA PHASE RECONSTRUCTION

6. LA RECONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE RESILIENT ET ADAPTE

6.1 Le projet de reconstruction, à plus long terme et sur des années

82	Selon les moyens de la collectivité, rechercher un appui méthodologique et/ou technique-social à la maîtrise d'ouvrage du projet de relèvement (CEPRI, Cerema, Agence technique départementale, CAUE, agence d'urbanisme, architectes et bureaux d'études, démarche "ateliers de territoires"...), au travers de conventions passées après consultations conformes selon les cas au CMP.					Possible	Optimum	Optimum	Continu		
83	Définir, dans un contexte de changement climatique qui impose de dépasser le raisonnement à climat constant et d'intégrer les évolutions prévisibles dans la logique de la TRACC (+ 4 °C en moyenne en 2100 sur la France hexagonale et la Corse), des objectifs de résilience de manière partenariale et concertée à partir d'un constat partagé du risque, et après définition des enjeux et des niveaux de protection retenus par secteurs (rappel : le choix des niveaux de protection est de la compétence des collectivités gemapiennes pour les digues). Ces objectifs de résilience visent principalement l'adaptation du territoire à des événements extrêmes, mais peuvent et doivent aussi s'intéresser au traitement des événements fréquents (dommages matériels répétés). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire de développement ou de transformation du territoire pour une attractivité restaurée et/ou nouvelle et visent à aligner les différentes politiques publiques en cours (objectifs de niveau de population attendu post relèvement, urbanisme, mobilité, développement économique, concessions de service public, réseaux, organisation et continuité des services publics pour l'éducation, la santé, l'aide à domicile des personnes âgées, le ramassage et le traitement des déchets ...). Qu'est-ce qu'il faut gérer en temps de crise pour que le territoire fonctionne à minima (quelles routes seront quand même coupées, quels équipements ne seront plus accessibles, ...) ? Qu'est-ce qui restera à reconstruire pendant les années qui suivront la crise ? Qui doit faire quoi ? Qui peut payer quoi ? Il s'agit d'une stratégie de mise en résilience fédératrice, permettant d'aborder la question de construire autrement et plus résilient, la délocalisation et la révision le cas échéant de l'urbanisme de la commune, le rachat de foncier, l'évolution des services publics, des pratiques agricoles ou forestières, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, l'accompagnement des foyers touchés sur l'adaptation du bâti et le retour à l'emploi, ...), la révision des accessibilités (routes, soins, transports en commun et scolaires, ...), ... Il est important de ne négliger aucun des axes déjà abordés (population et logements, activités économiques, réseaux et services au territoire, environnement). Ce travail peut s'appuyer sur des démarches stratégiques ou des cadres existants (SCOT, PAPI, STEPRIM...) Ce projet politique et le plan d'actions associé pourrait, si le cadre en était défini réglementairement, dans une certaine mesure et après avis émis de façon déportée (en commission mixte inondation de bassin par exemple) puis validation dans ses principes et actions (toutes ou parties) par le Préfet, faciliter la mise en œuvre de financements (priorisation, crédits exceptionnels...) ou l'adaptation de procédures administratives sur la durée du relèvement (plusieurs années).					Possible	Optimum	Optimum			

84	Formaliser par écrit et en synthèse, un projet politique de relèvement et de reconstruction plus résiliente. Il ne s'agit pas d'un schéma administratif supplémentaire, mais d'un projet politique, dans une logique de PADD d'un PLU, d'un PAPI ou autre, et d'un outil facilitant le partage en interne à la collectivité comme avec la population, l'Etat et les financiers, à même d'assurer une continuité de l'action dans le temps, quels que soient les acteurs. Ce document à vocation à "rassurer" tous les partenaires, notamment financiers, sur la cohérence des actions individuelles qui leurs seront présentées ou auxquelles ils participeront, voire à ouvrir droit à des dispositifs ou procédures adaptées. La collectivité porteuse du plan n'étant pas forcément en compétence sur tous les sujets, un document récapitulatif ses attentes et orientations est utile dans la logique d'un porter à connaissance pour les actions portées par d'autres partenaires (le Schéma de développement économique, les plans de santé, les transports scolaires et collectifs, etc.).					Possible	Optimum	Optimum			
85	Traduire ce document d'orientation sur un plan à une échelle adaptée, chaque fois que la thématique le rend possible (par exemple dans les PLUi avec des OAP, la gestion des ruissellements, la prise en compte d'enjeux dans les zones agricoles ou les têtes de bassin...)					Possible	Optimum	Optimum			
86	Dans le cadre ou en parallèle de ce plan, engager avec les acteurs réglementairement compétents, les réflexions qui durent en général plusieurs années, d'actualisation du PAPI, et la mise en place d'actions foncières avec le département (par exemple par la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental à interfacer avec les solutions d'aménagement ou fondées sur la nature). Veiller à la bonne articulation avec les services de l'Etat qui ont vocation à élaborer un PAC pour guider ces travaux, dans des délais resserrés, et le cas échéant, à engager la mise à jour du PPRI.								Continu		
6.2 La formalisation d'un plan d'actions											
87	Identifier ce qui relève de la compétence de qui (commune, EPCI, EPAGE ou EPTB, autre collectivité, services et opérateurs,...), ainsi que l'objectif, le pilote de chaque action, les partenariats incontournables ou potentiels, les ressources (moyens humains - techniciens mis à disposition, les entreprises de bâtiment et de travaux publics à solliciter, les aidants et associations qui consolideront le tissu social-, matériels, financiers...), les délais visés, les outils nationaux appropriés et ceux spécifiques au territoire, qui serviront de « boîte à outils », les réglementations applicables et les financements mobilisables, les points de vigilance (procédures, interdépendance entre acteurs ou actions...), la procédure de validation politique, ...					Possible	Optimum	Optimum			
88	Imaginer, afin de compléter utilement cette élaboration d'un plan d'actions, et mettre en place des chartes ou conventions d'engagement signées par les élus et par les partenaires concernés par tel ou tel thème, identifiant dans la durée et au besoin en chiffrant la participation, les moyens humains et financiers pour organiser le relèvement.						Possible	Optimum	Optimum		
89	Mettre en place une responsabilité clairement établie sur chaque action, des délégations le cas échéant et des procédures de validation des phases et éventuelles évolutions. Bien veiller à la mise en place de contrôles de second niveau pour les questions juridiques et financières.						Possible	Optimum			
90	Organiser des réunions de chantier très régulières et un suivi fin et régulier au travers par exemple de tableaux de bords communicables, l'information de la population, le respect global des échéances et de l'avancement de la reconstruction étant importante pour conserver la dynamique et l'adhésion de la population sur la longue période de relèvement.						Continu	Continu	Continu		
91	Communiquer régulièrement sur l'avancement, les éventuelles réorientations, les délais auprès de la population.						Continu	Continu	Continu		

IV. LA PHASE RETEX ET FORMATION-SENSIBILISATION

7- RETEX ET PLAN D'ACTION

7.1 La formalisation d'un RETEX

92	Capitaliser l'expérience acquise par des points réguliers d'avancement (mensuels, trimestriels puis annuels) pour permettre de mesurer le chemin parcouru et de communiquer positivement sur l'avenir.				Possible	Optimum	Possible	Continu	Continu		
----	--	--	--	--	----------	---------	----------	---------	---------	--	--

7.2 Les actions de formation-sensibilisation

93	Préparer le territoire à de potentielles nouvelles inondations en profitant des réalisations ou des évolutions de services pour expliquer leurs rôles, leurs limites face à tel ou tel évènement (on protège contre le risque décennal, centenal,...pas en toutes circonstances et partout au même niveau) ou selon l'occurrence, les mesures à prendre en cas de,...						Possible	Optimum	Continu		
----	---	--	--	--	--	--	----------	---------	---------	--	--

GLOSSAIRE

(dans le domaine, pouvant volontairement aller au-delà des sigles utilisés pour cette check list)

A	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
	ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement
	AE	Agences de l'Eau
	AEP	Alimentation en eau potable
	AFPS	Association française para sismique
	AG	Assemblée Générale
	ANAH	Agence nationale de l'habitat
	ATD	Agence technique départementale
	ARS	Agence régionale de santé
B	BE	Bureau d'Etudes
	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
C	CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
	CCI	Chambre de commerce et d'industrie
	CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
	CCR	Caisse centrale de réassurance
	CEPRI	Centre européen de prévention du risque d'inondation
	CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
	CLAS	Comité local d'action sociale
	CNES	Centre national d'études spatiales
	CNGRA	Comité national de gestion des risques en agriculture
	CNPS	Centre national des ponts de secours
	COD	Centre Opérationnel Départemental
	CODAR	Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes
	CPS	Cahier de prescriptions de sécurité
	CT	Collectivités territoriales
	CUMP	Cellule d'urgence médico-psychologique
D	DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
	DDFIP	Direction départementale des finances publiques
	DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
	DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
	DGALN	Direction Générale de l'Aménagement, de la Nature et du Logement
	DGD	Dotation générale de décentralisation
	DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
	DGT	Direction générale du trésor
	DHUP	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
	DHUP/AD1	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages/Aménagement Durable
	DICOM	Direction de la Communication
	DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
	DIG	Déclaration d'Intérêt Général
	DIR	Direction interdépartementale des routes
	DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	DSEC	Dotations de solidarité au titre des événements climatiques ou géologiques

E	EBF	Espace de bon fonctionnement
	EDF	Electricité de France
	EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
	EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
	EPF	Etablissement Public Foncier
	EPHAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
	EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
F	FARU	Fonds d'aide au relogement d'urgence
	FORSAP	Forestiers sapeurs
	FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs
	FSUE	Fonds de solidarité de l'Union européenne
G H I	GEMAPI	Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
	HLM	Habitations à loyers modérés
	IAA	Industries agro-alimentaires
	IGA	Inspection générale de l'administration
	IGEDD	Inspection générale de l'environnement et du développement durable
	IGN	Institut géographique national
	IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
	ISN	Indemnisation de solidarité nationale
	loi ASAP	loi d'accélération et de simplification de l'action publique
M	MIGT	Missions d'Inspection Générale Territoriales
	MO	Maître d'ouvrage
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	OFB	Office Français de la Biodiversité
	ONF	Office National des Forêts
	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
P	PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
	PCS	Plan communal de sauvegarde
	PICS	Plan intercommunal de sauvegarde
	PIG	Projet d'intérêt général
	PLU	Plan local d'urbanisme
	PME-PMI	Petites et moyennes entreprises
	PNR	Parc Naturel Régional
	PPA	Projet Partenarial d'Aménagement
	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité
	PPR	Plan de prévention des risques
R	RDI	Référent départemental inondations
	RETEX	Retour d'expérience
	RRI	Référent Régional Inondations
	RTM	Restauration des terrains en montagne (ONF)

S	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SCSOH	Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
	SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
	SG	Secrétariat Général
	SGCD	Secrétariat Général Commun Départemental
	SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
	SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
	SPE	Service police de l'eau
	SPC	Service de Prévision des Crues
	STMAR	Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau
	STEPRI	Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne
	SYNAPSE	Système numérique d'aide à la décision pour les situations de crise
T U	TRACC	Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique
	UISC	Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile
	URSAFF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales